

Forêts tropicales de protection: où en sont les modèles de conservation et de restauration?

Le cas du Parc amazonien de Guyane

Conférence des acteurs français sur les forêts tropicales

11-12 janvier 2012

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Frédéric Mortier
Directeur

Bérengère Blin
Directrice adjointe

Nicolas Surugue
Responsable R&D et écologie



Un contexte complexe à appréhender

Un contexte géographique particulier

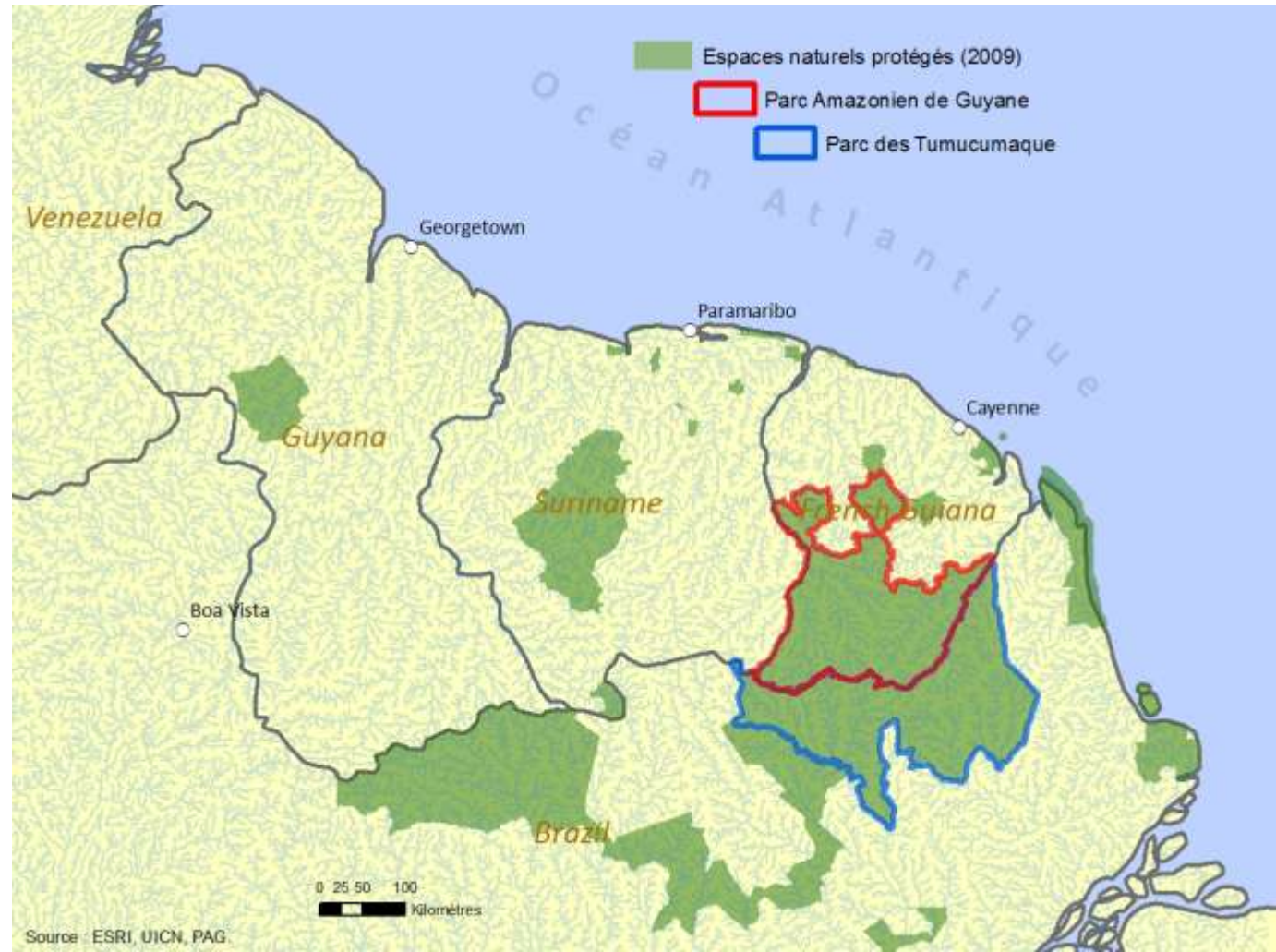
Plateau des Guyanes

Parc national créé
en février 2007

Surface de 3,4 millions
d'hectares

Aire protégée
contigüe
avec le parc national
des montagnes
Tumucumaque

⇒ **7,1 millions
d'hectares :**
**plus grande aire
protégée d'un seul
tenant au monde**



Des territoires, deux zonages, cinq communes

Zone de Cœur

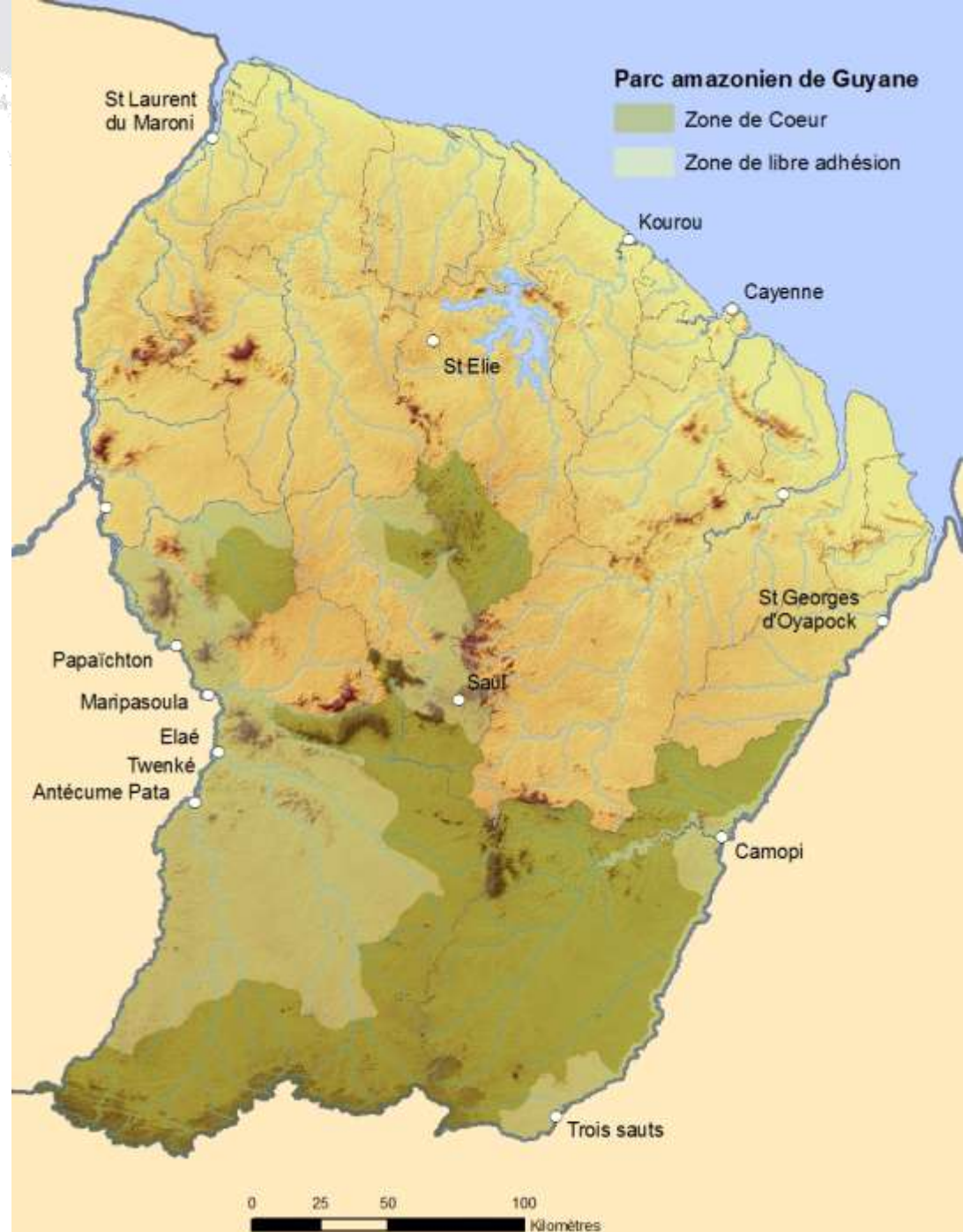
(2 millions d'hectares)

Zone de Libre Adhésion

(1,4 millions d'hectares)

UNE DISPOSITION MAJEURE:
réglementations renforcées en zone
de cœur tout en affirmant
le principe de respect des pratiques
et des modes de vie des
communautés d'habitants

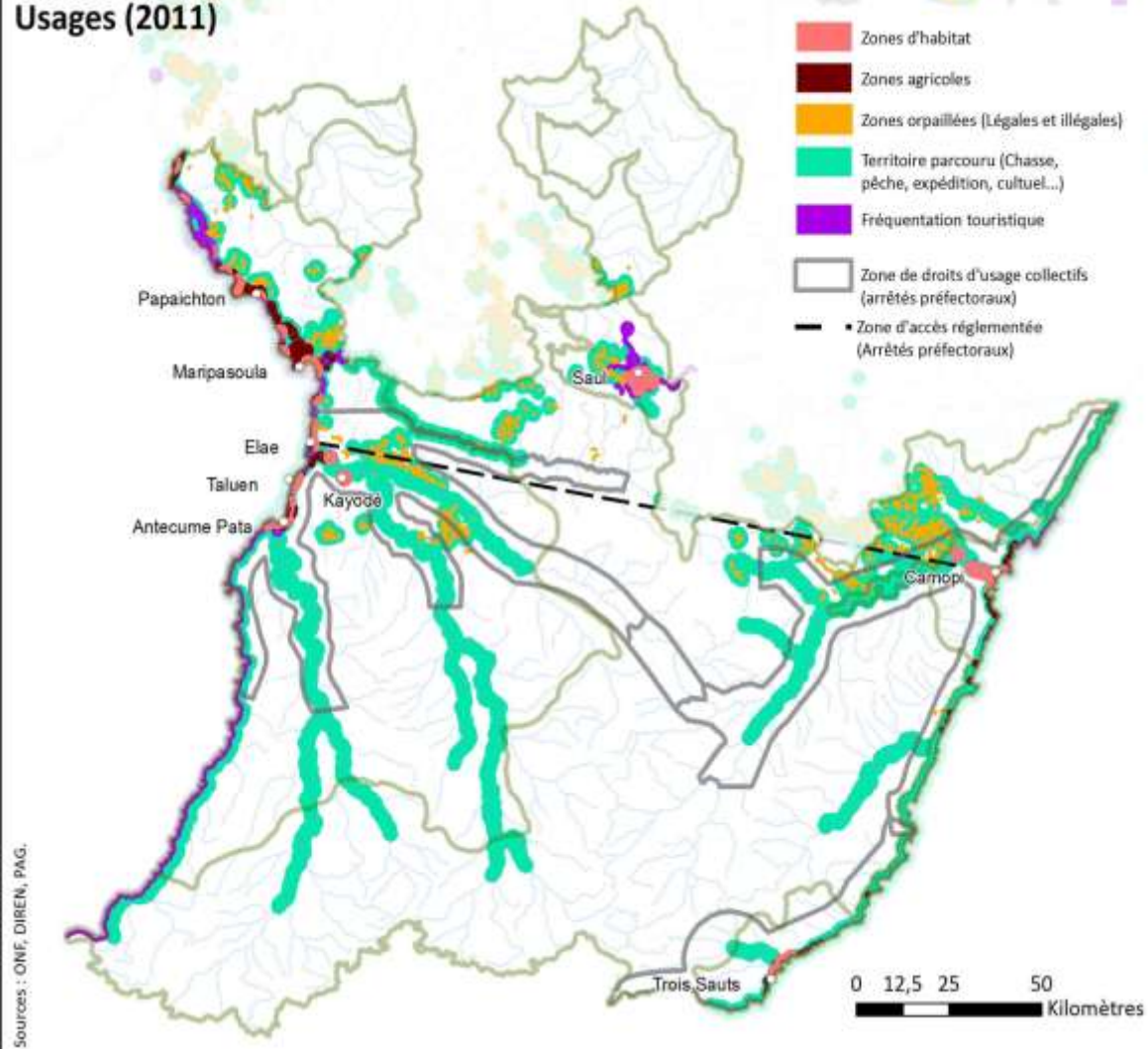
⇒ *Un parc de nouvelle génération*
Solidarité écologique Développement
durable
Valorisation des identités culturelles



Des modes de vie directement dépendants de la qualité des milieux naturels



Usages (2011)



Respect des usages territoriaux, des pratiques et de leurs dynamiques au regard des besoins identitaires dans un contexte socio économique et culturel difficile:

- prédominance d'activités informelles
- manque de formation
- méconnaissance du système administratif et institutionnel

Un contexte naturel exceptionnel



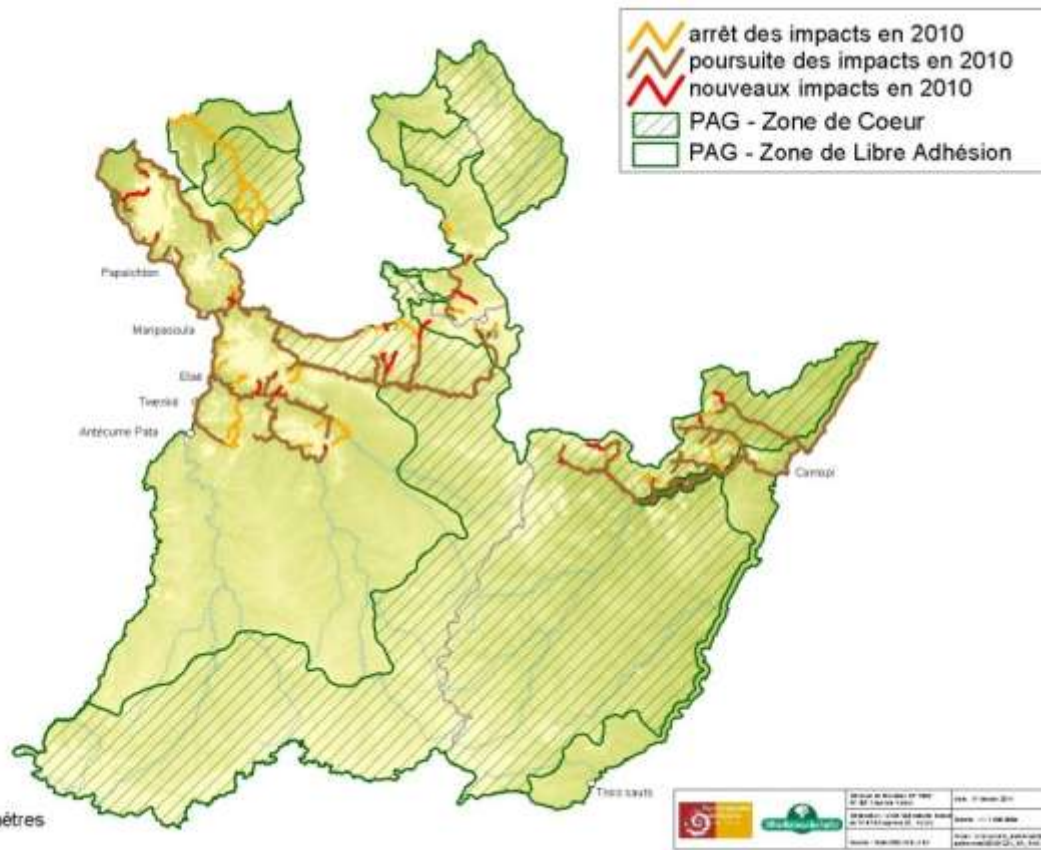
Un massif forestier guyanais en bon état de conservation:

- ⇒ *Biodiversité exceptionnelle*
- ⇒ *Rôle écologique à l'échelle mondiale*
- ⇒ *Support des connaissances des communautés locales*



Une forêt tropicale humide menacée à l'échelle mondiale et à l'échelle de l'Amazonie

En Guyane: l'orpillage illégal, une menace pour les écosystèmes et les populations



Sur le territoire du parc entre 1990 et 2010 :

- 3832 ha déforestés
 - 591 km de cours d'eau détruits
 - 1532 km de cours d'eau pollués
- ⇒ *L'activité d'orpillage illégal reste prégnante sur le territoire du parc national (69 chantiers actifs) et au-delà (600 chantiers actifs en 2010).*

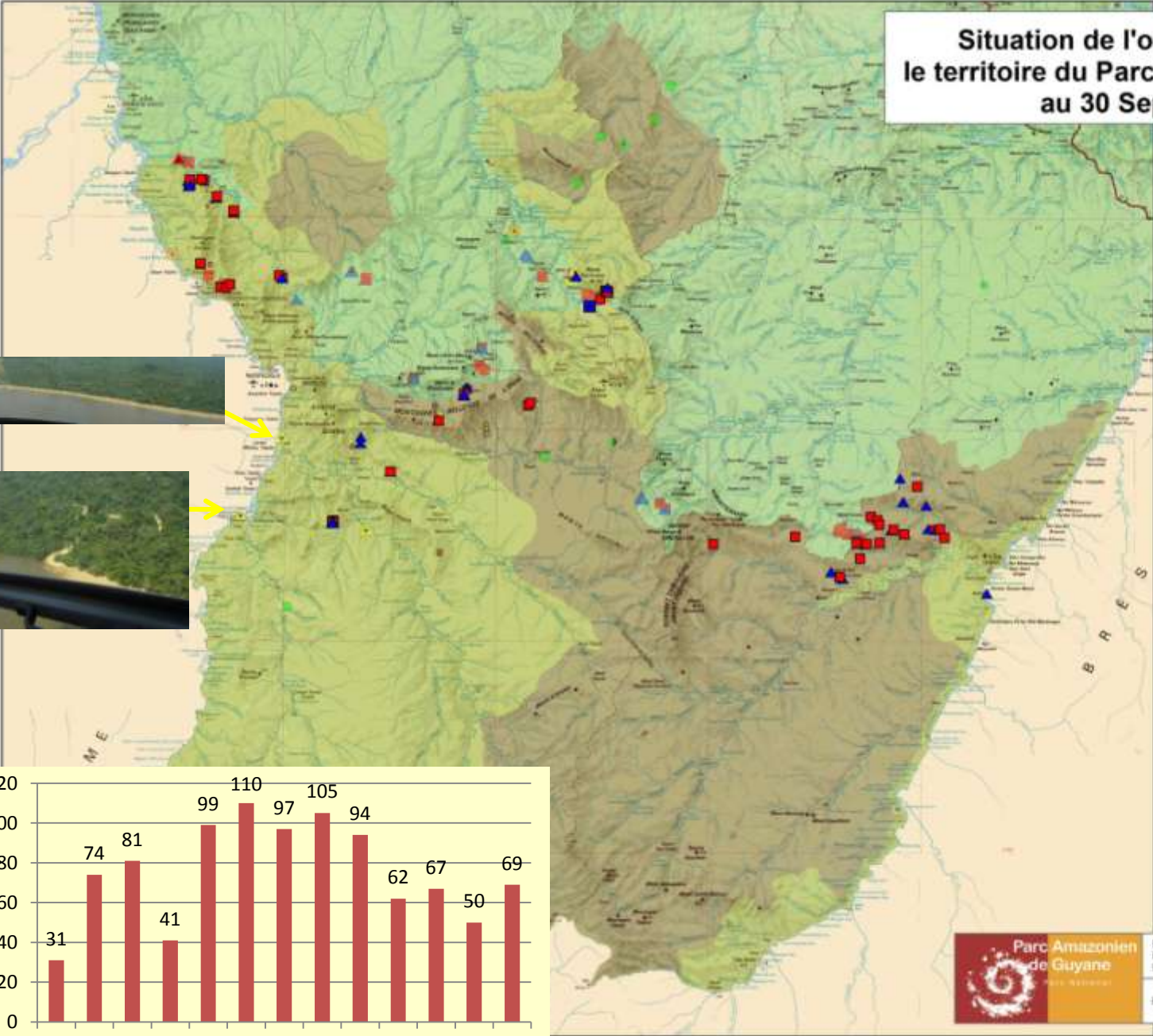


Des nuisances de plus en plus fortes pour les populations :

- pollution de l'eau
- impacts sur les ressources alimentaires
- dégradation des conditions sanitaires *paludisme*
- insécurité (violences, vols, trafics, ...)

⇒ *Atteintes graves aux modes de vie des populations locales amérindiennes*

Situation de l'orpaillage illégal sur le territoire du Parc Amazonien de Guyane au 30 Septembre 2011



Chantier	50
Barge	1
Puits	1
<hr/>	
Villages	1
Campements	35

Activité minière illégale Données de synthèse 2011-09-23

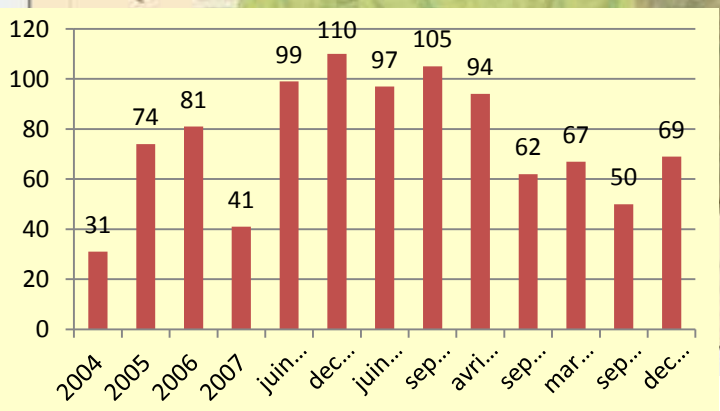
- chantier
- ▲ campement
- ▲ barge
- village
- puits

Parc Amazonien de Guyane

- Zone de coeur
- Zone de libre adhésion

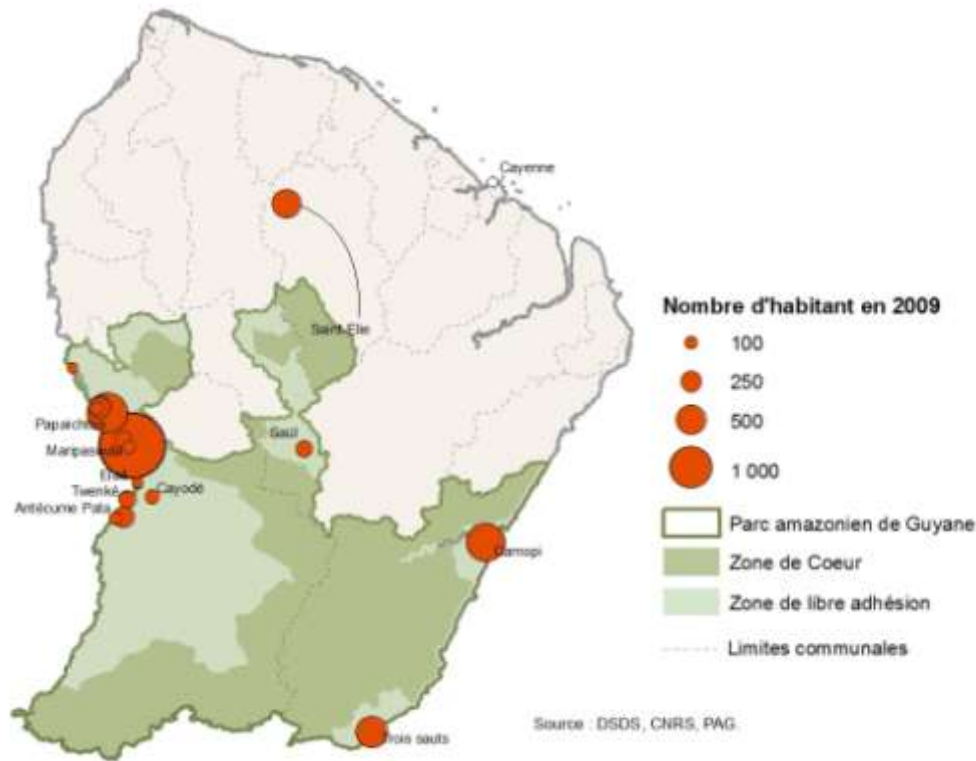
Activité minière hors parc

- chantier
- village
- ▲ barge
- ▲ campement
- puit



Parc amazonien de Guyane BP275 ST 326 Cayenne Cedex	Date : 27/09/2011 Echelle : 1 / 950 000
Projet : K/Geo-projet	Sources : OAM, FAG, ONF, Gend., PAC, IGN Réalisation : PAG SI PJ

Une augmentation de la pression humaine sur le milieu naturel



- Doublement de la population à échéance 10-15 ans (7535 habitants en 2006; 12 200 en 2020)

- Sédentarisation de la population

⇒ ↗ de la pression sur le milieu et les ressources



Conclusion: enjeux identifiés sur les territoires du Parc amazonien de Guyane

Enjeu I : Préserver les patrimoines naturels et les interactions entre l'homme et le milieu

Enjeu II : Reconnaître et valoriser la diversité culturelle et favoriser la transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire

Enjeu III : Améliorer la qualité de vie des habitants et accompagner les dynamiques économiques locales

Les réponses apportées et actions engagées

Elaborer en concertation et faire vivre la charte, projet des territoires

Réaliser des actions concrètes et attendues répondant aux attentes et besoins des populations des territoires

Adapter l'action publique

Prise en compte de l'enjeu I, « Préservation de l'écosystème forestier amazonien et des interactions entre l'homme et le milieu nature », dans le projet de charte

Zone d'adhésion	Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées	<ul style="list-style-type: none">✓ Mieux connaître les pratiques actuelles et leurs évolutions✓ Co-construire des mesures de gestion✓ Mettre en œuvre les mesures de gestion
Cœur		
Zone d'adhésion	Protéger les paysages et les habitats remarquables	<ul style="list-style-type: none">✓ Connaître le patrimoine naturel / restituer les connaissances✓ Sensibiliser à la préservation de l'environnement✓ Mettre en œuvre la police de l'environnement
Cœur	Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité du patrimoine naturel et paysager	
Zone d'adhésion	Participer à l'objectif d'éradication de l'orpaillage illégal	<ul style="list-style-type: none">✓ Surveillance et alerte✓ Diagnostic des impacts sur l'environnement et sur les hommes. Restauration en zone de cœur
Cœur	Eradiquer l'orpaillage	<ul style="list-style-type: none">✓ Optimiser la lutte sur le territoire du Parc. Effort particulier en cœur.

Actions de l'Établissement public et de ses partenaires

Respect des modes de vie et participation des populations aux décisions

Exemples de participation de l'Établissement public :

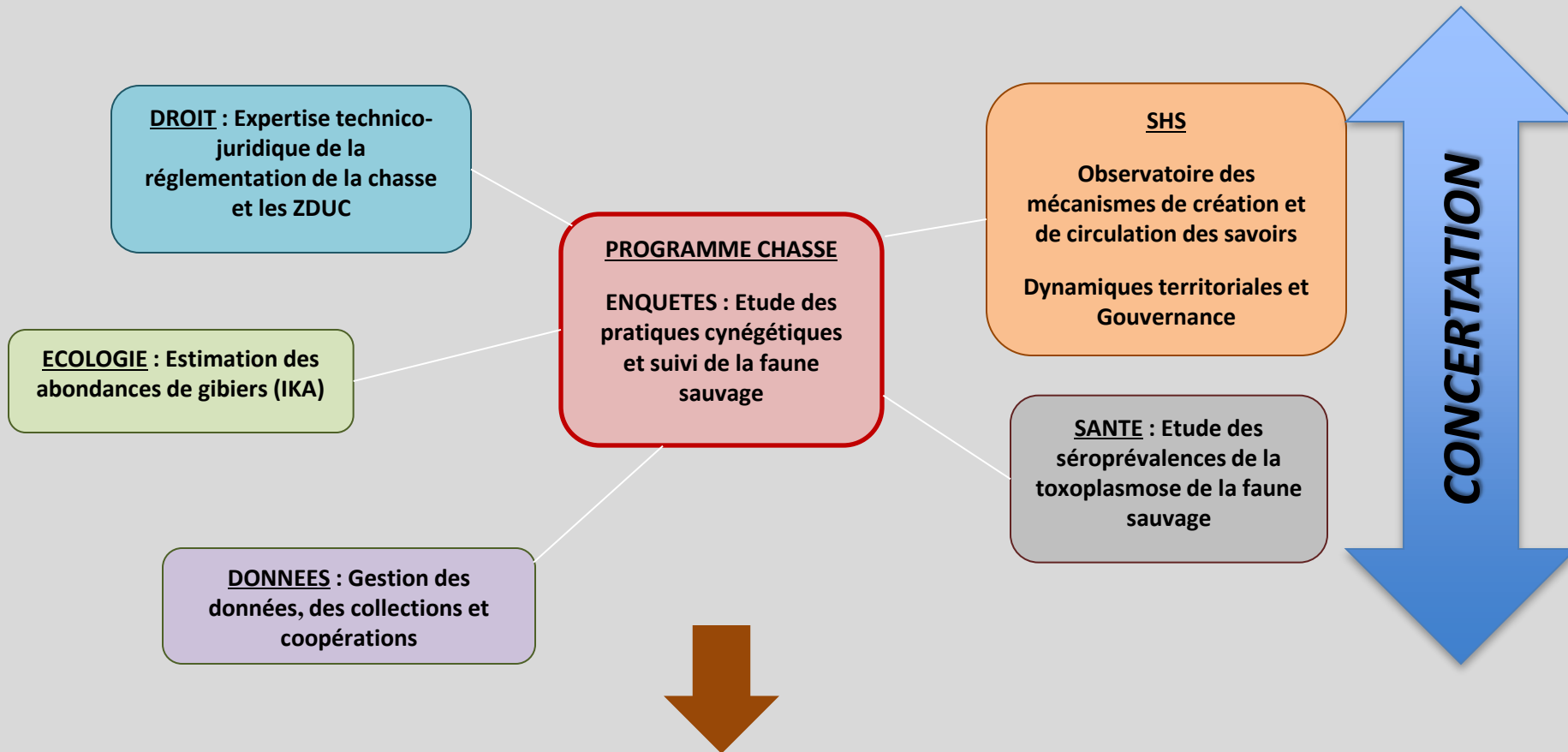
-Mise en place de conseils d'habitants et d'un Comité de vie locale. Participation des élus, autorités coutumières et acteurs locaux au CA de l'Établissement public.

-Evaluation des prélèvements cynégétiques et estimation des stocks de gibiers. Travaux participatifs pour co-construire des mesures de gestion (programme Chasse)



Ce que prévoit la charte : Associer les populations et les autorités coutumières aux décisions. Garantir le maintien des activités de chasse, pêche, agriculture dans le respect de l'environnement.

Exemple du programme chasse: une approche disciplinaire multiple



ARGUMENTAIRE CO-ECRIT POUR QUESTIONNER LA RÉGLEMENTATION ET LES PRINCIPES DE GESTION, ALIMENTER LE DÉBAT PUBLIC

Actions de l'Établissement public et de ses partenaires

Connaissance des patrimoines naturels

Exemples de participation de l'Établissement public :

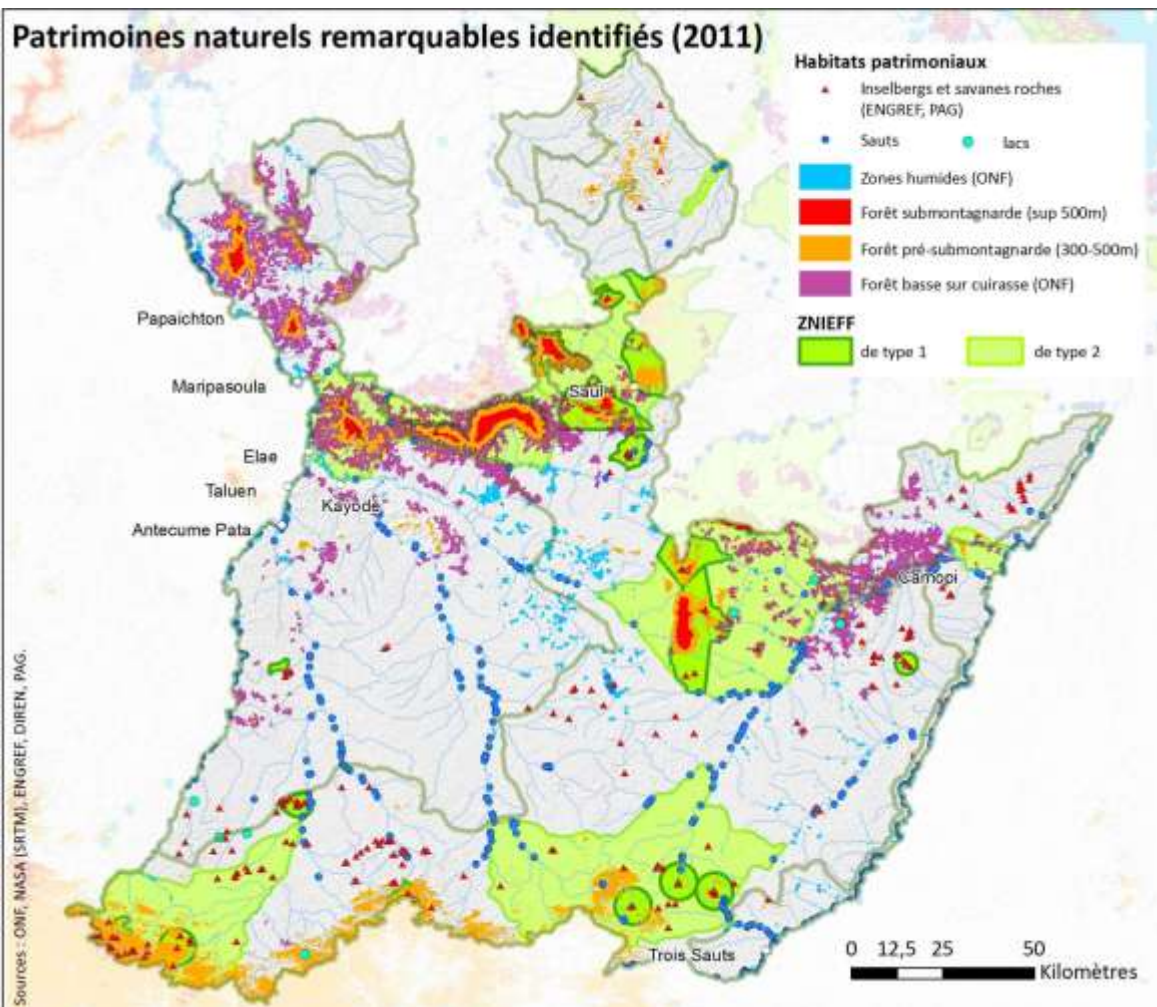
- Etude Arouman (filiale micro artisanale)
- Organisation d'une mission d'inventaire des espèces (faune, flore) sur le Mont Itoupé (découvertes de nouvelles espèces pour la science)
- Etude entomologique de Saül
- Etude expérimentale des isotopes du mercure
- Construction d'indices biotiques de qualité des petites masses d'eau (exigence européenne DCE)



Ce que prévoit la charte : Etudier et suivre l'évolution de la biodiversité. Travailler avec les habitants, reconnaître leurs savoirs et leur garantir un retour d'informations.

Actions de l'Établissement public et de ses partenaires

Acquisition de connaissances au service de la gestion: le programme Habitats



Cartographier les habitats forestiers sur toute la Guyane

- Par une analyse globale
- En utilisant la télédétection

Décrire précisément les habitats forestiers

- Dans toutes leurs composantes (travail sur faune / sous-bois)
- A partir d'inventaires au sol
- A partir d'anciens inventaires forestiers

Fournir des outils d'évaluation de la biodiversité

- Guides méthodologiques
- Catalogues d'habitats
- Cartes et base de données

Pour une politique de conservation et de préservation efficace sur les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane

Objectif commun: préserver les milieux et ressources pour préserver leurs interactions avec l'Homme

Diversité des logiques et dimensions interculturelles à prendre en compte

Services éco systémiques à pérenniser

Méthodes innovantes à mobiliser

Ecoute-dialogue – concertation avec les communautés

Etapas identifiées d'un projet:

***1. Connaissance**: programmes d'études; participation des populations*

***2. Co-construction de règles de gestion**: concertation; adaptation de l'action publique (politique, réglementations, outils)*

***3. Application des règles de gestion**: gouvernance; pédagogie; compétence et organisation de la police*

Besoin de coopération très fort avec les pays transfrontaliers pour une mise en œuvre efficace de la surveillance, de la connaissance et de la lutte contre l'orpaillage.